

Marseille, le 24 Juillet 1830.

M

En me référant à la Circulaire d'autre part, qui vous annonce la dissolution de ma précédente Société de Veuve Barrias & Fils, j'ai l'honneur de vous informer que je continuerai, sous la raison de Louis Barrias fils d'Antoine, le même genre de commerce de la Commission d'Achats & Ventes pour compte d'amis.

L'expérience que j'ai acquise pendant 15 années de travail sur le genre de Commerce de cette place, une activité bien connue, du zèle & des fonds suffisans, tels sont mes titres pour aspirer à la continuation de votre confiance, que je m'efforcerai de justifier.

Veuillez, M. , prendre note de ma signature, & agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Louis Barrias fils d'Antoine